



# GUIDE 41

Première édition — 1984-04-15

---

**Normes pour l'emballage — Exigences  
des consommateurs**

[ISO Guide 41:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les guides ISO sont destinés essentiellement à l'usage interne des comités ISO ou, dans certains cas, ils peuvent servir de guides aux comités membres s'occupant de questions qui ne feraient pas normalement l'objet d'une Norme internationale.

Le Guide 41 de l'ISO a été établi par le comité du Conseil de l'ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) et a ensuite été accepté par le Conseil de l'ISO en mars 1984.

ITeH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>



# GUIDE 41-1984 (F)

## Normes pour l'emballage — Exigences des consommateurs

### 0 Introduction

L'emballage est un produit présentant un intérêt pour les consommateurs, dont le coût est payé indirectement par les consommateurs. La normalisation de l'emballage doit donc porter sur des facteurs tels que la sécurité, la santé, l'aptitude à l'emploi, le confort, la fiabilité, ainsi que sur des besoins d'ordre général tels que la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Lors de l'élaboration d'une norme relative à l'emballage, les exigences exposées ci-après par ordre de priorité devraient être prises en considération.

### 1 Sécurité des êtres humains et de l'environnement

#### 1.1 Pendant le stockage

1.1.1 Le matériau d'emballage ne devrait pas être potentiellement nocif par suite

- a) d'émission de matières toxiques pour l'homme ou toute autre forme de vie,
- b) de la contamination du contenu par l'emballage, notamment dans les cas où la combinaison spécifique du matériau d'emballage et du contenu est susceptible de créer des problèmes.

1.1.2 Le contenu potentiellement nocif ne devrait pas migrer à travers l'emballage par suite

- a) de l'absence de joint étanche,
- b) de la dégradation de l'emballage due à des effets externes, tels que la lumière ou des effets mécaniques prévisibles,
- c) de la dégradation de l'emballage provoquée par le contenu.

1.1.3 Lorsque le contenu est potentiellement nocif, l'emballage devrait être clairement étiqueté et comporter les mises en garde et instructions pertinentes concernant le stockage et la destruction.

1.1.4 Lorsque la sécurité du contenu fait l'objet d'un délai, l'emballage devrait être clairement étiqueté et comporter une indication telle que «Ne pas utiliser après (date)».

#### 1.2 Lors de l'emploi

1.2.1 Lorsque le contenu est potentiellement nocif

- a) l'emballage ne devrait pas prêter à confusion et devrait être clairement reconnaissable, par sa couleur et sa forme ou tout autre moyen si nécessaire, par rapport aux emballages contenant des aliments ou des boissons,
- b) l'emballage devrait être clairement étiqueté et porter les mises en garde et les instructions appropriées concernant l'emploi,
- c) les mises en garde et les instructions appropriées concernant l'emploi telles que «Tenir hors de portée des enfants» devraient être répétées sur l'emballage interne.

1.2.2 Lorsque le contenu ou l'emballage sont potentiellement nocifs lors de l'ouverture ou du déballage du contenu

- a) les instructions d'ouverture devraient être clairement indiquées et à l'endroit approprié,
- b) les moyens d'ouverture devraient convenir au contenu, à l'emballage et aux utilisateurs éventuels. Dans certains cas, deux ou plusieurs groupes d'utilisateurs peuvent avoir des critères différents, éventuellement contradictoires, quant aux moyens d'ouverture. Par exemple, les emballages de médicaments susceptibles d'être à la portée des enfants devraient avoir des fermetures à l'épreuve des enfants, mais qui soient en même temps faciles à ouvrir par les personnes handicapées (par exemple à l'aide d'un dispositif auxiliaire),
- c) les dispositifs de fermeture devraient être conçus de telle sorte qu'ils ne puissent pas tomber à l'intérieur du récipient,
- d) l'emballage devrait faciliter le déballage sûr du contenu.

1.2.3 Lorsque le contenu peut devenir nocif si l'emballage est resté ouvert

- a) des instructions de fermeture devraient être clairement indiquées, par exemple lorsqu'il s'agit d'un «Produit à émanations toxiques»,
- b) des dispositifs de fermeture devraient être adaptés au contenu, à l'emballage et aux utilisateurs éventuels.

### 1.3 Lors de la destruction

1.3.1 Si possible, l'emballage et les restes du contenu devraient pouvoir être détruits normalement en toute sécurité, sans préjudice à court ou à long terme pour l'homme ou l'environnement. Les matériaux biodégradables sont recommandés.

1.3.2 Des instructions claires concernant la destruction de l'emballage et/ou du contenu devraient être indiquées chaque fois que les moyens normaux de destruction sont inadéquats.

1.3.3 Les processus de recyclage ne devraient porter préjudice, à court ou à long terme, ni à l'homme ni à l'environnement.

[ISO Guide 41:1984](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>

## 2 Aptitude à l'emploi

### 2.1 Protection

L'emballage devrait protéger le contenu de telle manière que ni l'aptitude à l'emploi ni la fiabilité de celui-ci ne soient affectées par

- a) des forces mécaniques externes, telles que les chocs ou les vibrations,
- b) la contamination de substances inopportunes, telles que l'eau ou l'air,
- c) les conditions climatiques, telles que la chaleur ou le froid.

### 2.2 Manipulation de l'emballage

La conception de l'emballage devrait faciliter

- a) le transport et le stockage du produit au niveau de la distribution et au domicile du consommateur,
- b) l'ouverture de l'emballage et, s'il y a lieu, son maintien dans cet état,
- c) la fermeture de l'emballage et, s'il y a lieu, son maintien dans cet état,
- d) le déballage du contenu,
- e) le vidage complet de l'emballage.

### 2.3 Dimensions physiques

2.3.1 Ni la dimension ni la forme de l'emballage ne devraient tromper le consommateur en ce qui concerne le volume du contenu. Si un tassement du produit peut éventuellement intervenir, cela devrait être mentionné clairement à l'extérieur de l'emballage.

**2.3.2** Le nombre de grandeurs d'emballages devrait être réduit au minimum pour chaque produit considéré. Chaque grandeur devrait être un multiple simple de la grandeur précédente (par exemple 25 g, 50 g, 100 g, 200 g).

**2.3.3** Les grandeurs de l'emballage devraient être adaptées à l'usage final et à la dose moyenne d'utilisation du produit.

### **3 Économies de ressources et de coûts**

#### **3.1 Économies de ressources**

La conception de l'emballage devrait, autant que possible, permettre d'économiser les ressources, notamment

- a) le matériau d'emballage devrait être courant,
- b) la méthode de fabrication devrait être de faible consommation d'énergie,
- c) l'emballage devrait être réutilisable, ce qui implique son aptitude à des opérations faciles de nettoyage,
- d) le matériau d'emballage devrait être recyclable.

#### **3.2 Économies de coûts**

##### **3.2.1 Coûts directs pour le consommateur**

Le coût de l'emballage devrait se répercuter le moins possible sur le prix du produit. Lors de la conception de l'emballage, il conviendrait de veiller à réduire au minimum les coûts de transport et de stockage, d'éviter l'abus d'emballage et, sauf exigences contraires, de choisir les matériaux les moins coûteux pour l'emballage.

##### **3.2.2 Coûts pour la collectivité**

Lors de l'établissement des coûts, ceux relatifs à la destruction de l'emballage devraient également être pris en considération.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO Guide 41:1984](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>



---

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO Guide 41:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/86303acd-4153-4369-8b29-fb2e0651e531/iso-guide-41-1984>